

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N°260423AU089NB

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le **24 AVR. 2026**
ID : 059-215903097-20260423-260423AU089NB-AU

Arrêté portant nomination des membres pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Maire,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L.123-6 et R.123-11, R.123-12 et R.123-15 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal N°260409DE027NB en date du 09 Avril 2026 fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement général du Conseil Municipal, il convient de procéder à la nomination au Conseil d'Administration du CCAS, des membres non élus, représentants d'associations caritatives et familiales,

Considérant les représentants proposés par les associations dans les conditions fixées aux articles L.123-6 et R.123-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ARRETE

Article 1er : Sont nommés pour siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame DESCHEYERE Sylvie,
- Madame VERMEULLE Dorothee,
- Madame DELFORGE Gilliane,
- Monsieur LECOUTRE Julien,
- Monsieur VERLYNDE Bertrand.

Article 2° : Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil Municipal.

Article 3° : Le Conseil d'Administration se trouve ainsi composé :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	
Président de droit	DELATTRE François
Membres élus	PATFOORT Edith
	DECOSTER Laurence
	VERBANCK Clémence
	VERMERSCH Jérôme
	DETURCK Mélanie
Membres nommés	DESCHEYER Sylvie
	VERMEULLE Dorothee
	DELFORGE Gilliane
	LECOUTRE Julien
	VERLYNDE Bertrand

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque, pour authentification.

HONDSCHOOTE, LE 23 AVRIL 2026
Le Maire d'Hondschoote
F. DELATTRE